## Conditions Définitives en date du 3 février 2016



# SOCIETE D'ETUDE, DE MAÎTRISE D'OUVRAGE ET D'AMENAGEMENT PARISIENNE (SEMAPA)

Programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis (Euro Medium Term Note Programme)

**SOUCHE No: 2016-1** 

**TRANCHE No: 1** 

Emission obligataire d'un montant de 50.000.000 d'euros portant intérêt à taux variable et venant à échéance le 5 février 2018

garantis inconditionnellement et irrévocablement à première demande par la Ville de Paris

Prix d'Emission: 100%

SOCIETE GENERALE CORPORATE & INVESTMENT BANKING

#### **PARTIE 1**

## CONDITIONS CONTRACTUELLES

Le présent document constitue les Conditions Définitives relatives à l'émission des titres décrits cidessous (les Titres) et contient les modalités définitives des Titres. Les présentes Conditions Définitives complètent le prospectus de base du 30 mars 2015 (visé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF) sous le n°15-123 en date du 30 mars 2015), le supplément au prospectus de base en date du 28 juillet 2015 (visé par l'AMF sous le n° 15-0416 en date du 28 juillet 2015) et le supplément au prospectus de base en date du 25 janvier 2016 (visé par l'AMF sous le n° 16-0037 en date du 25 janvier 2016) relatifs au Programme d'émissions de Titres de l'Emetteur de 340.000.000 d'euros, qui constituent ensemble un prospectus de base (le Prospectus de Base) pour les besoins de l'article 5.4 de la Directive 2003/71/CE du Parlement Européen et du Conseil, telle que modifiée, (la Directive Prospectus), et doivent être lues conjointement avec celui-ci. Les termes utilisés ci-dessous ont la signification qui leur est donnée dans le Prospectus de Base. Les Titres seront émis selon les modalités des présentes Conditions Définitives associées au Prospectus de Base. L'Emetteur accepte la responsabilité de l'information contenue dans les présentes Conditions Définitives qui, associées au Prospectus de Base, contiennent toutes les informations importantes dans le cadre de l'émission des Titres. L'information complète sur l'Emetteur, le Garant et l'offre des Titres est uniquement disponible sur la base du Prospectus constitué des présentes Conditions Définitives et du Prospectus de Base. Les présentes Conditions Définitives et le Prospectus de Base sont disponibles sur les sites internet (a) de l'AMF (www.amf-france.org) et (b) de l'Emetteur (http://www.semapa.fr),

1. (a) Emetteur: Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et

d'Aménagement Parisienne (SEMAPA)

(b) Garant: La Ville de Paris (garantie à première demande

consentie dans la limite de 80% des montants

émis)

2. (a) Souche: 2016-1

(b) Tranche:

(c) Date à laquelle les Titres seront Non Applicable

assimilables et formeront une Souche unique :

3. Devise(s) Prévue(s): Euros

4. Montant Nominal Total:

Souche: 50.000.000 euros

Tranche: 50.000.000 euros

5. Prix d'émission : 100% du Montant Nominal Total

6. Valeur(s) Nominale(s) Indiquée(s): 100.000 euros

7. (a) Date d'Emission : 05 février 2016

(b) Date de Début de Période Date d'Emission d'Intérêts: Date d'Echéance: 8. La Date de Paiement du Coupon la plus proche du 5 février 2018 9. Base d'Intérêt: Taux Variable : EURIBOR 3 mois + 0,5 % par an (autres détails indiqués ci-dessous) 10. Base de remboursement/Paiement: Sous réserve de tout rachat et annulation ou remboursement anticipé, les Titres seront remboursés à la Date d'Echéance à 100% de leur montant nominal. 11. Changement de Base d'Intérêt: Non Applicable 12. Options de Remboursement au gré de Non Applicable l'Emetteur/des Titulaires : 13. Rang de créance des Titres : Senior (a) Date d'autorisation de l'émission Délibération du Conseil d'administration de (b) des Titres: l'Emetteur en date du 4 mars 2015 14. Méthode de distribution: Non-syndiquée STIPULATIONS RELATIVES AUX INTERETS (LE CAS ECHEANT) A PAYER 15. Stipulations relatives aux Titres à Taux Fixe: Non Applicable 16. Stipulations relatives aux Titres à Taux Variable: Applicable Période(s) d'Intérêts/ Date de 3 mois (a) Période d'Intérêts Courus: (b) Date(s) de Paiement du Coupon : les 5 février, 5 mai, 5 aout et 5 novembre de chaque année à compter du 5 mai 2016 et jusqu'à

Première Date de Paiement du 5 mai 2016

(c)

Coupon:

la Date d'Echéance (incluse).

(d) Convention de Jour Ouvré: Convention de Jour Ouvré Suivante Modifiée d'Affaires (Modalité (e) Centre(s) 5.1): **TARGET** Méthode de détermination du (f) (des) taux d'Intérêt: Détermination du Taux sur Page Partie responsable du calcul du (g) (des) Taux d'Intérêt et du (des) Montant(s) de Coupon (si ce n'est pas l'Agent de Calcul): Non Applicable (h) Détermination du Taux sur Page Ecran (Modalité 5.3): Applicable Référence de Marché Taux de Référence : Page Ecran: Page Reuters EURIBOR01 Heure de Référence : 11h00 (heure de Bruxelles) Date de Détermination du Deux TARGET Jours Ouvrés avant le premier jour de chaque Période d'Intérêts Coupon: Source Principale pour le Page Reuters EURIBOR01 Taux Variable: Non Applicable Banques de Référence (si la source principale est "Banques de Référence"): Place Financière de Non Applicable Référence: Référence de Marché: Euribor 3 mois Montant Donné: Non Applicable Non Applicable Date de Valeur: Durée Prévue: Non Applicable Détermination **FBF** Non Applicable (i) (Modalité 5.3(c)Marge(s): +0,5 % par an (j) Taux d'Intérêt Minimum: Non Applicable (k)

(l) Taux d'Intérêt Maximum : Non Applicable

(m) Méthode de Décompte des Jours Exact/360 (Modalité 5.1) :

(n) Coefficient Multiplicateur: Non Applicable

17. Stipulations relatives aux Titres à Coupon

Zéro : Non Applicable

## **DISPOSITIONS RELATIVES AUX TITRES GARANTIS**

18. Dispositions relatives aux Titres Garantis : Applicable

Date Limite d'Octroi de la 4 juin 2016 Garantie :

#### DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT

- 19. Option de remboursement au gré des Non Applicable Titulaires spécifique aux Titres Garantis
- 20. Option de Remboursement au gré de Non Applicable l'Emetteur
- 21. Option de Remboursement au gré des Titulaires : Non Applicable
- 22. Montant de Remboursement Final pour 100.000 euros par Titre Valeur Nominale Indiquée chaque Titre :
- 23. Montant de Versement Echelonné : Non Applicable
- 24. Montant de Remboursement Anticipé
  - (a) Montant(s) de Remboursement Anticipé pour chaque Titre payé(s) lors du remboursement pour des raisons fiscales (Modalité 6.7), pour illégalité (Modalité 6.10) ou en cas d'Exigibilité Anticipée (Modalité 9) :

100.000 euros par Titre Valeur Nominale Indiquée.

(b) Remboursement pour des raisons fiscales à des dates ne correspondant pas aux Dates de Paiement du Coupon (Modalité 6.7):

Oui

(c) Coupons non échus à annuler lors d'un remboursement anticipé (Titres Matérialisés exclusivement (Modalité 7.2(b)):

Non Applicable

#### STIPULATIONS GENERALES APPLICABLES AUX TITRES

25. Forme des Titres: Titres Dématérialisés

(a) Forme des Titres Dématérialisés : Dématérialisés au porteur

(b) Établissement Mandataire : Non Applicable.

(c) Certificat Global Temporaire: Non Applicable

26. Place(s) Financière(s) (Modalité 7.7): Non Applicable

27. Talons pour Coupons futurs ou Reçus à Non Applicable attacher à des Titres Physiques :

28. Dispositions relatives aux redénominations, aux changements de valeur nominale et de convention :

Non Applicable

29. Stipulations relatives à la consolidation : Non Applicable

30. Masse (Modalité 11) : Masse Complète

Le nom et les coordonnées du Représentant

titulaire de la Masse sont:

MASSQUOTE S.A.S.U. RCS 529 065 880 Nanterre 7bis rue de Neuilly F-92110 Clichy

Le nom et les coordonnées du Représentant

suppléant de la Masse sont:

Gilbert Labachotte 8 Boulevard Jourdan 75014 Paris

Le Représentant de la Masse percevra une rémunération de 500€ par an au titre de ses

fonctions.

## OBJET DES CONDITIONS DÉFINITIVES

Les présentes Conditions Définitives comprennent les conditions définitives requises pour l'émission et l'admission aux négociations des Titres sur Euronext Paris décrits dans le cadre du programme d'émissions de titres de créance d'un montant maximum de 340.000.000 d'euros pouvant faire l'objet d'une garantie à première demande consentie par la Ville de Paris dans la limite de 80% des montants émis (*Euro Medium Term Note Programme*) de la Société d'Etude, de Maîtrise d'Ouvrage et d'Aménagement Parisienne (SEMAPA).

## RESPONSABILITÉ DE L'EMETTEUR

L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par: Jean-François Gueullette, Directeur Général de la SEMAPA Dûment autorisé

## RESPONSABILITÉ DU GARANT

Le Garant accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives. Signé pour le compte du Garant :

Par: Guillaume ROBERT, Directeur des Finances et des Achats de la Ville de Paris Dûment autorisé

#### **PARTIE 2**

## **AUTRES INFORMATIONS**

## 1. ADMISSION AUX NEGOCIATIONS

(a) Admission aux négociations :

Une demande d'admission des Titres aux négociations sur Euronext Paris dès que possible à compter du 5 février 2016 sera faite par l'Emetteur (ou pour son compte).

(b) Estimation des dépenses totales liées à l'admission aux négociations :

2.800 euros

## 2. NOTATIONS ET CONVERSION EN EUROS

Notations : Le Programme a fait l'objet d'une notation AA- par Fitch

France SAS (Fitch).

Fitch est établie dans l'Union Européenne et est enregistré conformément au Règlement (CE) n°1060/2009 sur les agences de notation de crédit tel que modifié (le **Règlement ANC**). Fitch figure sur la liste des agences de notation de crédit publiée par l'Autorité Européenne des Marchés Financiers sur son site internet (www.esma.europa.eu/page/List-registered-and-certified-CRAs) conformément au Règlement ANC.

Les Titres à émettre n'ont fait l'objet d'aucune notation

Conversion en euros : Non Applicable

## 3. TITRES A TAUX VARIABLE UNIQUEMENT – HISTORIQUE DES TAUX D'INTERETS

Les détails de l'historique du taux EURIBOR peuvent être obtenus de Reuters.

## 4. **DISTRIBUTION**

Si elle est syndiquée, noms des Non Applicable Membres du Syndicat de Placement :

Si elle est non-syndiquée, nom de Société Générale l'Agent Placeur :

Restrictions de vente - États-Unis Réglementation S Compliance Category 1; d'Amérique :

## 5. INFORMATIONS OPERATIONNELLES

(a) Code ISIN: FR0013111119

(b) Code commun: 135891410

(c) Dépositaire(s):

(i) Euroclear France en qualité de Oui Dépositaire Central :

(ii) Dépositaire Commun pour Euroclear et Clearstream, Luxembourg: Oui

(d) Tout système de compensation autre que Euroclear France, Euroclear et Clearstream, Luxembourg et le(s) numéro(s) d'identification

correspondant(s): Non Applicable

(e) Livraison: Livraison contre paiement

(f) Noms et adresses des Agents Payeurs initiaux désignés pour les Titres :

BNP Paribas Securities Services Les Grands Moulins de Pantin 9, rue du Débarcadère 93500 Pantin France

(g) Noms et adresses des Agents Payeurs Non Applicable additionnels désignés pour les Titres :